

SMI 57 1086

Chartres  
St Andre  
x 06. or 1719.

Mariage

de

Martin  
Felon

Le lundy treizieme jour de fevrier 1719 avant  
apour les fiancailles or. publices par deff. de  
Cath. par tout differentes jours de Dimanche  
Contre l'usage du pône de Notre messe paroitte  
de St Andre sans aucune opposition or  
empeschement Canonique ny Civil du mariage  
de Martin Felon compaigny avec une veuve  
avec filz de deff. Louiz Felon pour deff.  
or de Jeanne amour les pères or mere deff.  
père or Barbe Gabet a age de 33  
fille de deff. Jean Gabet un de ses freres

SMI 57-1086

Barbe

Gabet

or de Barbe Duval les pères or mere qu'ils  
d'autre par deff. tous deux parties  
de cette paroitte tout examine par  
le deff. Canonique or Civil  
or apour avoir pu en  
Conte l'usage des parties, par un  
père Civil de St Andre soussigné au nom  
Celebre leur mariage et present et  
Conte l'usage Michel des parties et dessein  
par paroles de presches leur apour la ve  
sous le sceau de notre sigille par  
en la forme or maniere accoustumee or present  
par sigille or le doit Civil presches les  
parties or amis des parties scavoir de ceste  
de l'apour de la mere, de Jean play beau frere  
Martin miravain parain, Jean amez Cousin, Francois  
Antoine Gobinet amy, edu cote de la mere, de Nicolas  
Hubert, Claude Hubert freres, Nicolas Duval, cousin  
Robert parrain, Jean Francois, de Vinieres amy  
père Charles Dupont amy qui tous ont signé avec  
nous le present acte. J. Gobinet Miravain n. Hubert  
de Vinieres, Nicolas Duval Duhamel





SMI 67 105 Chartres S. Hilaire  
x 21 07 1727

Marie Catherine canoy

mariage de  
martin perlon  
et de  
marie  
canoy  
le 21 07 1727

Le vingt et un juillet se fit le vingt onzieme jour de juillet apres la ceremonie de  
Rancailler et la publication de trois bans faites tant dans l'eglise que en celle de sans  
andree de cette ville au pronon des messes paroissiales par trois jours de dimanche se en feste  
sans qu'il se soit trouve aucun empesement canonique ny civil si fau qu'on y ait forme  
opposition, ainsi qu'il nous est apparu par le respect du feu curé de la dite  
paroisse en date du vingt huieme jour de juillet audit an signe du curé, jacobine  
de cette paroisse par signe fait la celebration du mariage entre martin perlon comme

SMI 67 - 105

veuf Compagnon  
age de trente ans  
Cinq ans fille de  
Louise perlonneau  
nuptiale en recevant leur



et charpentier de la dite paroisse de saint andree  
et marie magdeleine de ruau age de vingt  
deux ans Compagnon pecheur et de  
sa mere et mere, et felix a comencé la benediction  
et consentement mutuel par parole de mariage  
en presence de dit consentement de sa mere de Lepoux qui a declare ne scauoir  
signer, de Jacques de ruau pere de Lepoux qui a aussi declare ne scauoir signer  
predecesseur aussi de Jean ple m. et de Jean de ruau frere de Lepoux et de Jean l'armes m.  
et de Jean son oncle, et de Jean alleaume predeceseur au present de Lepoux et de  
Lepoux de mat guin de ruau frere de Lepoux et d'auant au college de Chartres, et de  
Charles Judin son oncle, tous lesquels avec Lepoux et Lepoux ont declare ne scauoir  
signer de ce requis suivant les ordonnances exceptez Lepoux alleaume, mat guin  
de ruau et de Judin qui ont signes avec nous

Renue Paris

Maurice de ruau Lepoux

Le 21 07 1727



MI 67  
857

Chartres  
St Hilaire  
23 25 1754

Mariage de  
Martin Frelon et de  
Marie Madeleine  
Mortmureau

le Montage  
 Les jours sup cent cinquante quatre Les jurez vint et trois  
 jours après les ceremonies des fiancailles et la publication des bans  
 faite aux prières de nos messes paroissiales par trois jours de  
 sonances et fêtes sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ni  
 empêchement canonique ou civil qui puisse empêcher l'union  
 habituelle de cette paroisse soussignée précédée avec layement de  
 l'Église de cette paroisse à la célébration du mariage  
 de Martin Frelon & compagnon couvreur homme d'un âge de cinquante  
 quatre ans, et de Marie Madeleine Mortmureau, veuve de Jean Frelon  
 âgée de cinquante quatre ans tous deux de cette paroisse  
 et leur ains donné la benediction nuptiale après avoir reçu des  
 fidèles parties le consentement par paroles de présent: En présence  
 du curé de Lépoux de Martin Joseph Frelon son fils de la susdite  
 paroisse de Joseph Levoix compagnon tissier son neveu de la  
 paroisse de St Aignan de Jean Peley maître tissier aussi son neveu  
 de la paroisse de St André d'ill du curé de Lépoux et présence  
 de Pierre Druille son beau-frère maître cordier de la paroisse de St  
 Maurice et de Jacques Couderc amis jardinier de cette paroisse les  
 quels ont signé avec nous curés Lépoux Lépouse qui sont  
 de ce mariage ne s'opposent signer de ce mariage  
 J. P. Couderc son sous prêtre Martin Frelon

Baillif  
 Curé de Lépoux Jacques Couderc  
 le Montage